



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

EXTRAIT DE DELIBERATION

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Conseil Municipal
Alain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe,
présente,
Benoit GOETSCH, Adjoint, a donné
procuration à Christelle BLUNTZER,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, excusée,
Bernard VOGEL, présent,
Stella COUSIN, présente,
Céline HALTER, excusée,
Patrick MAURER, présent,
Benoit DIEMER, présent,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
11 décembre 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 10
Procuration : 1

Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

**POINT N°4 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – EXERCICE DES
MANDATS LOCAUX – AUTRES – CONVENTION
GLOBALE TERRITORIALE 2026-2030**

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) liant la Caisse d'Allocations Familiales à la Communauté de communes du Centre Haut Rhin ayant pris fin le 31 décembre 2021, une convention territoriale globale couvrant la période 2022-2025 a été signée le 8 décembre 2022.

En ce qui concerne le développement du territoire, la CTG permet la mise en œuvre de mesures visant à :

- Préserver le fonctionnement des services aux familles (petite enfance, accueils de loisirs, centre sociaux, espaces de vie sociale, accompagnement à la parentalité, accès aux droits, logement, handicap...);
- Soutenir le développement d'actions prioritaires répondant à de nouveaux besoins ;
- Développer une stratégie partenariale pour accompagner les familles dans l'ensemble de leurs droits légaux et extra-légaux ;
- Faciliter la coordination des actions et interventions sur le territoire.

Elle ouvre également droit au financement de prestations de service et de bonus territoire à destination des gestionnaires d'équipements, ainsi que d'aides à l'investissement et au fonctionnement pour des projets identifiés.

A la suite d'un diagnostic partagé et de tables rondes, un plan d'actions a été élaboré et sept grandes thématiques ont été retenues :

- L'accès aux droits ;
- La parentalité ;
- La petite enfance ;
- L'enfance ;

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 18/12/2025



- La jeunesse ;
- Le lien social ;
- Le pilotage de la CTG.

Ces axes et enjeux de développement sont déclinés en 11 fiches actions et en 26 objectifs opérationnels.

Pour la nouvelle génération de CTG, les mêmes thématiques sont reconduites, avec des possibilités d'évolution chaque année.

La convention territoriale globale est signée également par les maires. En effet, si l'échelle de l'intercommunalité est celle qui est retenue pour la signature, les communes sont intégrées dans la démarche en raison de leurs compétences propres, de leur connaissance du territoire et de leur engagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- se prononce favorablement sur le principe de la convention territoriale globale du Centre Haut-Rhin couvrant la période 2026-2030 ;
- autorise le Maire à signer ladite convention territoriale globale 2026-2030.



EXTRAIT DE DELIBERATION

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE NIEDERHERGHEIM

JEUDI 18 DECEMBRE 2025

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

<p>Conseil Municipal Alain ZEMB, Maire, présent, Gabrielle RIETSCH, Adjointe, présente, Benoit GOETSCH, Adjoint, a donné procuration à Christelle BLUNTZER, Christelle BLUNTZER, Adjointe, présente, Gilles MIESCH, Adjoint, présent, Henri BRUNNER, présent, Albert JORDAN, présent, Danielle SCHMITT, excusée, Bernard VOGEL, présent, Stella COUSIN, présente, Céline HALTER, excusée, Patrick MAURER, présent, Benoit DIEMER, présent, Morgane TEMPE, excusée,</p> <p>Date de la convocation 11 décembre 2025</p> <p>Nombre de membres En fonction : 14 Présents : 10 Procuration : 1</p> <p>Vote Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p>POINT N°5 FINANCES LOCALES – DIVERS – FRAIS 80^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION</p> <p>Partage des frais engagés pour les cérémonies du 80ème anniversaire de la Libération entre les communes de Biltzheim, Niederhergheim et Oberhergheim</p> <p>Dans le cadre des commémorations du 80ème anniversaire de la Libération, les communes de Biltzheim, Niederhergheim et Oberhergheim ont organisé conjointement des cérémonies visant à honorer la mémoire des acteurs de la Libération et à transmettre les valeurs républicaines aux générations actuelles.</p> <p>Ces événements, marqués par leur dimension historique, citoyenne et intercommunale, ont nécessité un engagement financier partagé entre les trois collectivités.</p> <p>Un montant total de 1 645,98€ a été engagé pour l'organisation de ces cérémonies, soit une contribution de 548,66 € par commune. Conformément à l'accord intervenu entre les maires des trois communes, il est proposé de valider officiellement cette répartition équitable des dépenses, afin de formaliser cet engagement collectif et d'assurer la transparence des finances publiques locales.</p> <p>Vu l'importance mémorielle et citoyenne des commémorations du 80ème anniversaire de la Libération, reconnues comme un enjeu national par le gouvernement ;</p> <p>Vu l'accord intervenu entre les maires de Biltzheim, Niederhergheim et Oberhergheim pour organiser conjointement ces cérémonies, dans un esprit de coopération intercommunale ;</p> <p>Vu le montant total des dépenses s'élevant à 1 645,98 €, soit 548,66 € par commune, conforme aux principes d'équité et de transparence financière ;</p> <p>Considérant que cette répartition permet de soutenir un projet d'intérêt public tout en maîtrisant l'impact budgétaire pour chaque commune ;</p>
--	---

Considérant que cette délibération s'inscrit dans le respect des règles de gestion financière locale (CGCT) et des principes de bonne administration ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le principe du partage équitable des dépenses engagées pour les cérémonies du 80ème anniversaire de la Libération entre les communes de Biltzheim, Niederhergheim et Oberhergheim, pour un montant unique de 548,66 € à la charge des trois communes.
- adopte l'état liquidatif ci-dessous :

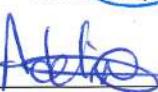
Quoi	OBERHERGHEIM	NIEDERHERGHEIM	BILTZHEIM	TOTAL
Repas	720			
Boissons	131,38			
Total Oberhergheim	851.38			
Achat maillots		157.7		
Carburant JEEP ou dédommagement		0		
Total Niederhergheim		157.7		
Location costumes traditionnel			227.70	
Brochure, impression Moser			409.20	
Total Biltzheim			636.90	
DEPENSE TOTALE				1645.98

Dépense équilibrée par commune 1645.98/3 =548.66 €

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 18/12/2025


 Le Maire, Alain ZEMB

 La Secrétaire de Séance,
 Adéline MANGIN


NIEDERHERGHEIM doit verser 548.66 - 157.7 = 390.96 dont 302.72 à la commune d'Oberhergheim et 88.24 € à la commune de Biltzheim

La commune d'OBERHERGHEIM va recevoir 302,72 € de Niederhergheim. Elle supportera donc une dépense réelle de : 851.38 – 302.72 = 548.66 €

La commune de Biltzheim va recevoir 88,24 € de Niederhergheim. Elle supportera donc une dépense réelle de 636.90 – 88,24 = 548,66 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, au compte 6232.

République Française

Département du Haut-Rhin



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

EXTRAIT DE DELIBERATION

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 18 DECEMBRE 2025

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

Conseil Municipal
Alain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe,
présente,
Benoît GOETSCH, Adjoint, a donné
procuration à Christelle BLUNTZER,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, excusée,
Bernard VOGEL, présent,
Stella COUSIN, présente,
Céline HALTER, excusée,
Patrick MAURER, présent,
Benoit DIEMER, présent,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
11 décembre 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 10
Procuration : 1

Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 18/12/2025



**POINT N°6 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – EXERCICE DES
MANDATS LOCAUX – AUTRES – ONF – PROGRAMME
DES TRAVAUX D'EXPLOITATION 2026**

Le Maire soumet à l'assemblée la proposition du programme des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour les travaux proposés.

République Française

Département du Haut-Rhin

EXTRAIT DE DELIBERATION

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

JEUDI 18 DECEMBRE 2025

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél : 03.89.49.45.08
Courriel : mairie@niederhergheim.fr

Conseil Municipal
Alain ZEMB, Maire, présent,
Gabrielle RIETSCH, Adjointe,
présente,
Benoit GOETSCH, Adjoint, a donné
procuration à Christelle BLUNTZER,
Christelle BLUNTZER, Adjointe,
présente,
Gilles MIESCH, Adjoint, présent,
Henri BRUNNER, présent,
Albert JORDAN, présent,
Danielle SCHMITT, excusée,
Bernard VOGEL, présent,
Stella COUSIN, présente,
Céline HALTER, excusée,
Patrick MAURER, présent,
Benoit DIEMER, présent,
Morgane TEMPE, excusée,

Date de la convocation
11 décembre 2025

Nombre de membres
En fonction : 14
Présents : 10
Procuration : 1

Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

- Vu, approuvé et signé par tous les membres présents
- Extrait certifié conforme
- Délibération certifiée exécutoire par transmission en Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller

Niederhergheim, le 18/12/2025



POINT N°7 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – EXERCICE DES MANDATS LOCAUX – AUTRES – ONF – PROGRAMME D'ACTIONS 2026

Le Maire rappelle que l'ONF établit annuellement un programme d'actions concernant la forêt de Niederhergheim. Ce dernier propos des travaux de maintenance (entretien), des travaux sylvicole (Elagage, cloisonnement d'exploitation...), des travaux cynégétique (création d'enclos témoin) et des travaux divers (abattage d'arbre de gros diamètre, matérialisation des lots de bois de chauffage...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme d'actions 2026 tel que présenté.